



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
COMMUNE DE MOUXY

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le
ID : 073-217301829-20181210-DEL18_1210_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2018/1210.04

Nombre de Conseillers : En exercice 19 Présents 18 Votants 19

Le **lundi 10 décembre 2018** à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Mouxy, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Gabrielle Koehren, maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Stéphanie Masson est désignée et accepte cette fonction.

Etai^{ent} présents : Mme Gabrielle Koehren, M. Jacques Rivage, Mme Michelle Ketterer, MM. Nicolas Marc, Claude Perroux, Mme Annie Charon, MM. André Monnet, Serge Cattié, Jean-Claude Miedan-Gros, Mmes Christiane Waroquet, Philomène De Moura-Hacquard, M. Claude Burtin, Mmes Ouardia Rouaz-Bontempi, Nathalie Debeaune, Stéphanie Masson, Nathalie Gony, MM. Ludovic Vulliermet, Philippe Exertier dit Monnard.

Etait représentée : Mme Catherine Ravanne par Mme Gony,

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 4 décembre 2018

**OBJET : TARIFS PUBLICS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2019
CRÉATION D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET TARIFICATION**

Madame l'adjointe aux finances présente les tarifs publics, proposés par la municipalité et transmis en document de travail avec la convocation de ce conseil. (En gras les nouveautés)

I) LOCATION SALLE DES FETES(SDF)/SALLE POLYVALENTE/SALLE VIDEO

1 jour de semaine pour les moussards	150.00 €	Pour les fêtes d'anniversaire (entre 18 et 22 ans) : à l'appréciation du maire
1 jour de semaine pour les extérieurs	250.00 €	
Week-end pour les moussards Du samedi matin au lundi matin	300.00 €	
Week-end pour les extérieurs Du samedi matin au lundi matin	500.00 €	
Vendredi soir (à partir de l'état des lieux)	50 €	Si accolé à une location de week-end et disponibilité de la salle
Soirée en semaine pour entreprise, sociétés ou Ets publics Lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi soir	200.00 €	
Nettoyage optionnel	60.00 €	
Cauti ^{on}	1 500.00 €	
Sdf ou salle polyvalente pour les associations extérieures 1 créneau/semaine	30 €/mois	Tarif à cumuler si plusieurs créneaux/semaine : créneau matin 8h00-12h30 créneau après-midi 13h30-17h00 créneau soir 18h00-23h00
Salle vidéo pour les associations extérieures 1 créneau/semaine	15 €/mois	

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le

ID : 073-217301829-20181210-DEL18_1210_04-DE

V) DIVERS

Chauffage appartement locataire mairie	110.00 €	Par radiateur/an
Coupe affouagère	15.00 €	
Prêt du matériel de sonorisation aux associations communales	Caution de 200 €	
Frais de gestion pour établissement d'un titre individuel (paiement au-delà du délai pour les factures cantine ou garderie)	5.00 €	
Remplacement de clé perdue	50.00 €	
Intervention de la société de gardiennage suite a déclenchement d'alarme ou absence de mise en service	70.00 €	
Défaut de nettoyage salles communales ou espaces publics suite à manifestation	100.00 €	

VI) BIBLIOTHEQUE

Adhésion pour les moussards	12.00 €	Gratuité jusqu'à 16 ans et à partir de 70 ans, gratuité aux membres de l'association des aînés ruraux
Adhésion pour les extérieurs	16.00 €	
Adhésion demandeurs d'emplois, lycéens, étudiants	6.00 €	
Adhésion pour les saisonniers	2.00 €	
Renouvellement carte ou détérioration	4.00 €	
Pénalités pour perte de livre	Prix d'achat au jour de la perte	
Pénalités de retard	2.00 €	Par courrier envoyé
Entrées spectacles	Certificat administratif établi en fonction du prix de la prestation et du nombre présumé d'entrées.	

VII) SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Madame le Maire précise au conseil municipal qu'un nouveau besoin apparaît dans la vie quotidienne de nos administrés.

De ce fait, notre service technique pourrait être quelquefois amené à réaliser des petits travaux à la demande de personnes âgées, handicapées ou encore de personnes connaissant des besoins ponctuels et n'ayant pas de famille à proximité pouvant les assister.

L'objectif de ce concept est de soutenir ou d'accompagner des personnes dans leur vie quotidienne en apportant des solutions aux problèmes techniques que peuvent rencontrer les moussards.

Ces interventions doivent se limiter à de petits travaux, (dépannage, petites réparations) et ne doivent pas se substituer aux activités du privé.